

Glanures toponymiques

par EDGARD RENARD

liez Belg. 189.
197
201-04.

La plupart de ces notes sont détachées de glossaires en préparation, où le souci de la brièveté et des proportions empêcherait de leur donner le développement qu'elles peuvent prendre ici. Elles tendent à jeter quelque clarté sur des désignations obscures ou jusqu'à présent peu étudiées de la toponymie du pays liégeois. On y relèvera sans doute mainte insuffisance d'analyse, mainte erreur d'interprétation : l'auteur voudrait qu'on l'en tienne quitte, en considération des documents sûrs, minutieux parfois, qu'il verse au dossier de ces menus problèmes. Une même méthode de recherche est le seul lien qui unisse les questions ici traitées : on s'en expliquera, par l'exemple, dans le premier article (1).

A propos de Cornillon

Nous avons tâché d'élucider le sens primitif de cet ancien l.-d. de Liège, dans l'*Annuaire de la Commission*

(1) Abréviations : — l.-d. = lieu-dit. — BTD = Bull. de la Com. royale de Toponymie et de Dialectologie. — BSLW = Bull. de la Soc. de Littérature wallonne. — BDW = Bull. du Dictionnaire wallon. — BIAL = Bull. de l'Inst. archéologique liégeois. — BSAH = Bull. de la Soc. d'art et d'histoire du diocèse de Liège. — DL = Dictionnaire liégeois de J. HAUST. — PONC. *Fiefs* = Le livre des Fiefs de l'Église de Liège sous Ad. de la Marck, édité par ED. PONCELET, Liège, 1898. — Hemr. = Œuvres de Jacques d'Hemricourt, éd. DE BORMAN, PONCELET et BAYOT. — O = Registre aux Œuvres de loi. — N. B. Tous les documents manuscrits utilisés sont au Dépôt des Archives de l'État à Liège.

de l'histoire de l'Ancien Pays de Liège, II (1931), 104-11. Nous y voyons un diminutif en *-ion* de *corne*, ayant le sens de « petit rocher anguleux en forme de corne » (1).

L'on y revient ici, non pour rééditer un essai de démonstration, mais pour montrer au vif la faiblesse de certaines conclusions et signaler les directives qui orientent nos études.

Dans ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités de la France* (Paris, 1890), d'Arbois de Jubainville considère comme dérivés de gentilices en *-ius*, un certain nombre de noms de lieux en *-ion* : *Camario*, *-ionis*, aurait donné *Cambron* (*Cambrione* en 751), comme *Camariacus* a donné *Cambray*, tous deux étant formés du cognomen latin *Camarus*. Les six *Cornillon* de France sont expliqués de façon analogue et rattachés au gentilice *Cornelius*. Ces assertions sont reprises docilement par A. Longnon (*Les n. de lieux de la France*. Paris, 1920-25, p. 93) et par A. Dauzat (*Les n. de lieux*. Paris, 1926, p. 120).

Le *Cornillon* liégeois a reçu une interprétation semblable : dès 1116, les latiniseurs traduisent par *montem Cornelium* ; Jean d'Outremeuse identifie le personnage : c'est *Cornulo*, onzième roi de Tongres ; Gobert leur emboîte le pas, d'ailleurs timidement : pour lui, le personnage serait *Saint Corneille*.

Le procédé est vraiment commode : si *Tullius* mène à *Touillon*, *Laenius* à *Leignon*, *Bublius* à *Bouillon*, *Aculus* à *Aiguillon*, on trouvera aisément un *Corbus* pour nous conduire à *Corbion*, un *Campus* à *Champion*, un *Tavernius* à *Targnon*. Pour tout nom de lieu en *-ion*, on pourra presque toujours dénicher, dans les textes ou les inscrip-

(1) Comparer une formation analogue dans *hörnli* (= *Hörnchen*), pic de 2.703 m. d'altitude, du massif de la *Jungfrau*. (Communication de M. Ad. Corin.)

tions, un cognomen latin sur lequel on fabriquera un gentilice en *-io-* chargé de dissiper le mystère.

Parce que trop commode, le procédé est suspect. Comment faut-il donc interpréter ce fameux suffixe *-io-*? Quelle idée nouvelle ajoute-t-il au nom propre? Idée diminutive, ou de possession comme *-acos*? Quel est le rôle grammatical du dérivé : adjectif de *fundus*, comme *-acus* et *-anus*? Ou bien nom de propriétaire à l'ablatif pour désigner son habitat? Il y a des exemples de cet emploi, mais le fait est assez rare pour mériter une explication. Bref, on peut admettre un **Camarius* (*pons*), un *Camariacus* (*fundus*), un *Camarianus* (*fundus*); on demeure dans l'embarras devant **Cambrione*.

Sur les 27 noms de lieux expliqués ainsi par d'Arbois, c'est pour cinq d'entre eux seulement (*Avennio*, *Cabellio*, *Divio*, *Elusio*, *Arausio*), qu'on possède des formes tirées des documents littéraires ou épigraphiques de l'époque impériale; les 22 autres ne sont attestés qu'au moyen âge : pour rétablir leur forme primitive, il faut recourir à l'induction. Quinze de ces noms de lieux apparaissent ailleurs sous les formes parallèles en *-acus* ou en *-anus*; pour les 12 autres, on ne trouve rien. Est-ce assez pour ranger *-ione* à côté de *-acus* et de *-anus* comme suffixe de noms de lieux?

Ce n'est pas tout. Prenons le cas de *Touille* (Haute-Garonne) et de *Touillon* (Côte d'Or) (1). D'Arbois nous paraît toucher juste quand il dit que *Touille* est probablement une ancienne *villa Tullia*. En effet : le gentilice romain *Tullius* est bien connu, puisque c'est celui de Cicéron; il revient fréquemment dans les inscriptions de la Gaule. De plus, un *Tilliacus* de 906 paraît bien s'identifier avec *Thuilley* (Meurthe-et-Moselle), et, quelques

(1) D'ARBOIS, *op. cit.*, pp. 517-518.

années plus tard, on relève une *Tuiliacam villam* pour désigner l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul. Mais nous croyons que d'Arbois s'aventure quand il écrit, à propos du *Tollio* de la fin du XI^e siècle et qui est aujourd'hui *Touillon* : « c'est un diminutif du gentilice *Tullius* ». Pour nous, *Touillon* est le diminutif, non du gentilice *Tullius*, mais du nom de lieu *Touille* : il signifie, non la propriété de *Tullius*, mais la petite *Touille*.

En réalité, emporté par les besoins de sa cause, le savant français s'est engagé dans un à prioriisme d'exégèse contre lequel il faut se mettre en garde, parce que son opinion en a entraîné d'autres qui font autorité en toponymie. A nos yeux : 1^o la plupart des noms de lieux en *-ion* ne remontent pas aussi haut qu'on le prétend ; 2^o beaucoup d'entre eux ne se rattachent pas à des noms de personnes en *-io-* ; 3^o un bon nombre sont à l'origine des noms significatifs courants, affublés du suffixe diminutif *-ion* (*Aiguillon*, *Chestillon*, *Cornillon*, *Champion*) ; 4^o leur création remonte à l'époque d'efflorescence du suffixe *-ion* ou *-illon* ; ils sont congénères de *Lambion*, *Herbillon*, etc.

A Esneux, le l.-d. *awyon* désigne un promontoire à parois rocheuses ; « bouillon » y désignait autrefois une résurgence de ruisseau. Si pourtant *Aiguillon* (Lot-et-Garonne) était purement et simplement l'équivalent français de l'*awyon* esneutois ? Si *Bouillon* devait son nom à un entonnoir des eaux de la Semois, loin de remonter à un hypothétique *Bullius*, comme on l'affirme pour son homonyme *Bulhon* (Puy-du-Dôme) ? Sans doute, c'est découvrir ces bourgs vénérables d'un prestige dont ils tirent quelque honneur ; mais la vérité a parfois de ces impertinences.

Nous avons soupçonné de même le *Cornillon* liégeois de dissimuler sa roture sous la pourpre royale dont Jean d'Outremeuse l'avait affublé et sous la pieuse auréole

dont l'avait nimbé Gobert. En cherchant à établir son état civil exact, nous ne lui avons trouvé qu'une très modeste origine.

Y eussions-nous échoué, qu'il ne serait pas inutile d'avoir exposé ici les raisons qui nous ont amené à étudier *Cor-nillon*, puisqu'elles soulignent l'esprit qui anime nos modestes recherches. Il se résume ainsi : prudence à l'égard des trop vastes synthèses, utiles sans doute à titre de suggestion, mais souvent prématurées dans les conclusions ; prédilection pour les sujets bien délimités, les plus proches dans le temps et dans l'espace ; souci d'écarter les hypothèses hasardeuses et de ne rien avancer qui ne ressorte de l'examen attentif des témoignages fidèlement produits. Méthode lente et timide peut-être, mais qui prévient les faux pas en un domaine semé de chausse-trapes.

Rotheux

Rotheux, en prononciation francisée *roteû*, est un petit village condruzien situé à 1 $\frac{1}{2}$ lieue au sud de Seraing. En dialecte, on prononce *rôtû*, *rôteû* (1). Les autochtones diront toujours, avec l'article : *â(s) rôtû(s)*, *dizo l'rôtû*, *dizo lès rôtûs*.

Voici les formes anciennes que nous avons recueillies :

« tous les boys entierement que ont dit de Roteux » 1454 BIAL 24 (1895), 221 ; « en roteur » 1477 O Esneux 57, 2 ; « les waidaignes de boy de Rotheux » 1518 *ibid.*, 186 ; « a Routeux » 1561 *ibid.* 7,

(1) Rotheux est à la limite de l'*â* condruzien et de l'*eû* liégeois (*pondû*, *pondeû* ; *mûs*, *meûs* ; *avû*, *aveû* ; *spinû*, *spineû* ; *dandj'rus*, *dandj'reûs* ; *trêû*, *trêteû*). De part et d'autre de la limite, on se blasonne ; témoin ces formulettes, recueillies à Plainevaux : *As Rôtûs*, — *on mèt' lès bolêyes so l'tât*, (*so l'jà?*) — *on lès mèt' divins on cramû*, — *on l'ralêche avou s'dût!* = *Li fièsse â(s) Rôtû(s)* [3^e dimanche de septembre], — *l'iviêr èst so l'tât* ; — *li fièsse a Nandrin* [3^e dimanche d'octobre], — *l'iviêr so lès rins*.

119 v° ; « terre extante en lieud^t en dellatrain (1) Roteux » 1612 ibid. 17, 6 v° ; « un heritaige scituez aud^t rotteux appellé en delatrain (1) rotteux » 1615 ibid. 18, 46 v° ; « terre extante en lieu dit au delastrain (1) roteux » 1626 ibid. 20, 167 v° ; « la naye de Rotheux » 1643 ibid. 26, 196 ; « preit a Roteu » 1643 ibid. 59, 7 v° ; « a lieux de rotheux » 1644 ibid. 26, 217 ; « entre Plennevaux et les Roteux » 1657 ibid. 29, 14 v° ; « la terre au lieu appellé le petit roteux » 1664 ibid. 31, 243 ; « ceux de rooteu » 1665 Archives du Val St-Lambert, farde 201 ; « terre extante au Routheu » 1693 O Esneux 38, 29 ; « proche le rotheux » 1714 O La Rimièrè 14, 174 ; « sous le rotheux » 1741 Rapport des habitants d'Esneux, côté du château, aux Archives communales du lieu, 195 v° ; « la grange lui compettante au lieu de rotheux, joinnante vers Moese au chemin traversant le rotheux » 1744 O Esneux 46, 40 v° ; « deux morceaux de trixe extant au petit Rotheux » 1748 ibid. 47, 92 v° ; « Joseph Paquo du Roteux Rimièrè » 1783 O La Rimièrè 17, 15. — Il existe en outré : 1° une « cascade de Rotteux » sur le Hoyoux, mentionnée dans le *Bull. du Touring-Club de Belgique* 1928, p. 444 ; 2° un « Bois des Rotteux » à Borlon (Lux.) ; 3° un l.-d. « le routeux de la Praille » à Jamoigne, signalé dans les *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. 45 (1910), p. 230.

On déduit de ce tableau que la forme authentique et populaire est *lès rôtus*. La présence de l'article dans les noms de lieux étant l'indice d'une origine relativement récente, cette circonstance, jointe à des difficultés d'ordre phonétique, nous amène à renoncer à l'explication par *rot* germanique (m. h. a. *riuten*, essarter ; m. néerl. *roden* ; a. mod. *roden*, *reüten* ; w. *dèrôder*), à laquelle nous nous étions d'abord arrêté. Il semble bien que *rôteu* s'identifie avec le français *routoir*, étang, mare, ruisseau où l'on met rouir le lin, le chanvre. Phonétiquement, le passage de *Rothorium* (apud Du Cange) à *rôteu* wallon, *rôtú* sous sa forme condruzienne, est très régulier. Le mot n'a pas survécu dans le langage actuel, mais on connaît encore l'ex-

(1) Comparez « delatranpré » (1604) à Beaufays, « le delatrain pré » (1727) et « le delatrain boquet » (1751) à Petit-Rechain. *Delatrain* signifie : « situé par delà » ; il est formé, comme *drîtrin*, *èmetrin*, *dizeûtrin*, *dizotrin*, *difoûtrin*, *divintrin*, sur le type *divantrin*.

pression *mète al rôte*, mettre rouir ; de plus, nous relevons à Rosoux le l.-d. *al rôte* et, à Mons-Crotteux, « sub via de le rote » 1255 *Cart. du Val-Benoît*, 138. Observons enfin qu'avec ses eaux courantes et ses vieux étangs, l'endroit était très propice à l'opération du rouissage.

La Tolle, en wallon *al tole*

Cette dépendance de Nandrin, sur la route du Val-Saint-Lambert à Dinant, n'est signalée qu'à la fin du XVIII^e siècle dans les textes que nous avons vus : « a la tolle, ban de Nandren, pays de Liege » 1792 O La Rimière 17, 231.

On reconnaît sans peine le flamand tol, péage. On le rencontre, avec ce sens et sous la forme féminine *tolle*, dans les documents liégeois des XVII^e et XVIII^e siècles. En voici deux exemples. Le premier a trait à l'établissement d'un droit de passage sur un pont du Geer à Glons : « ... quand a une petite tolle pour le passage par le pont que la communauté a fait construire sur la rivière de Geer, il a été proposé qu'on le continuera à faire payer par les étrangers... » 1726 O Brus-Glons 55, 59. Le second est relatif à l'érection d'un bureau de perception à Juprelle, à l'endroit encore dénommé *al bârîre* : le 22 août 1760, le couvent de Cornillon vend, à Renier Juprelle, deux verges grandes de terre sur la chaussée de Tongres à Liège « pour sur icelles deux verges faire batir une maison qui pourra servir à l'usage de la tolle, sur l'anglée de la chaussée et tige de Juprelle » O Juprelle 10, 115.

Du sens de péage, on passe naturellement au sens toponymique de « barrière », endroit où l'on acquitte un droit de passage (flam. *tolhuis*). Telle est la valeur du terme dans un compte de 1781 cité par Gobert, où l'on prévoit le paiement d'une somme à « A. Drion, baumeister, pour débours à la visite de la tolle de Bierset » (*Liège à travers les âges*, II, 164).

èl sizanêye

Ce l.-d. désigne un ensemble de terres labourables à Limont, hameau de la commune de Tavier-en-Condroz. On lit dans un registre aux œuvres de la cour de justice locale, sub anno 1777 : « une piece de terre nomée terre à la cisanie » et dans la *Matricule du Duché de Limbourg* (1787) : « une piece de terre nommée Terre au Sisanée ».

Or un règlement administratif de Hody, commune limitrophe de Tavier, formule, à la date du 30 avril 1716, la prescription suivante : « Le s^r officier at ordonné à tous manants d'arracher la *sisanie*, ou fleur jaune communément nomée *kaye*, qui se trouveront dans les terres de cette juridiction, et ce chacun sur son héritage, avant la feste de visitation de la Vierge, 2^e julette prochain » (O. de Hody, reg. 8).

Quelle est l'espèce florale qui fait l'objet de l'ordonnance? Le terme *zizanie*, d'origine hébraïque, n'a en français qu'un sens très général : il désigne toute plante nuisible au blé ou aux cultures. Les dictionnaires en font un synonyme d'ivraie. Impossible ici d'admettre cette traduction, car l'ivraie n'a pas de fleurs jaunes. D'autre part, le terme courant du dialecte de Tavier est *drâwe* (fr. droue), que nous relevons justement dans la dénomination « preit al drawe » (1716) s'appliquant à un endroit très proche de celui qui nous occupe.

Dans la confusion qui caractérise les noms wallons des plantes, le synonyme vulgaire *câye* peut-il nous aider? Le narcisse sauvage (*narcissus pseudo-narcissus* L), à fleurs jaunes, est bien dénommé *câye* dans certains villages proches de Liège ; mais, pour l'ensemble de la région wallonne, M. P. Maréchal (1) lui connaît une vingtaine de noms

(1) Quand une question de botanique nous arrête, nous recourons à MM. ALPH. et PAUL MARÉCHAL, qui, de la meilleure grâce

différents. Dans *Li Pan dè Bon Diu* (ch. VI) de Henri Simon, les *bleûvès câyes* désignent les bluets ; à Faymonville, M. l'abbé Bastin signale *câye* au sens général de fleur. En somme, *câye*, lui non plus, n'a qu'une signification générale et imprécise, ce qui diminue considérablement pour nous l'utilité du synonyme fourni par l'ordonnance.

Jointes aux autres données du texte, ces remarques nous permettent de formuler ainsi la question à poser aux spécialistes : « Quelle est la plante à fleurs jaunes, ennemie des moissons, dont la floraison a lieu à la fin juin et qui, sporadiquement tout au moins, s'appelle *sizanéye* ou *câye*? » MM. Alph. et Paul Maréchal nous répondent : c'est le chrysanthème des moissons (*chrysanthemum segetum* L) ; il s'appelle *sizanéye* (var. : *-iye*) dans nombre de localités (Spa, Laroche ; Vierset, Méan ; Petit-Fays, Corbion ; Petigny ; Olloy, Gimnée ; Villance, Anloy, Awenne) ; il infeste les moissons dans certaines régions, notamment celle de Jalhay, Malmedy.

Il est intéressant de signaler que l'ordonnance du 30 avril 1716 émane de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, dont dépendait la seigneurie de Hody. *Sizanéye* semble avoir été à Tavier-Hody un terme d'importation malmédienne, que le rédacteur de l'ordonnance aura glosé par crainte de n'être pas compris par les habitants.

Fouarge, ancien l.-d. et patronyme

1. « Johannes de le Favargé de Tinleu » 1326 PONC. *Fiefs*, 1326. A Tinlot. — 2. « curtem dictam del favarge iuxta weriscalpia de duobus lateribus et Jecoram parte ex alia » 1349 Stock de Hesbaye, f° 90. A Glons. — 3. « preit et jardin derier le fouaige appelée les terres delle fouaige » 1550 O Juprelle 3, 29 v°. — 4. « la court,

du monde, nous ouvrent le trésor de leur érudition. Qu'ils trouvent ici, en famille, l'expression de notre gratitude.

maison, grengnes, stabeleryes, preis, terres, hayes, cerwaiges et heritaiges condist delle fauvaige gisans alle melle » 1555 O Ouffet 2, 23 mai ; « le cerwaige delle fauvaige » 1557 ibid. 2, 24 mai ; « une courte, maison... qdist le cherwaige delle fouvarge alle ditte melle » 1570 ibid. 3, 12 juin. A Ellemelle-en-Condroz. — 5. « Item trois journals de terre gissans devant la ville (1) fovaige à Voroux » 1558 O Voroux-lez-Liers 4, 78 v^o. — 6. « preit et cortil en lieu dit derier la fouvarge » 1674 Rapport des manants du côté de l'église, à Esneux, 10 v^o. — 7. « Thier de la Fouvarge » : l.-d. de Bolland.

A ces textes de valeur toponymique, ajoutons ceux-ci, d'où il ressort que le mot désigne un bâtiment ou une partie de bâtiment :

« telle partie de maisonnaige, sçavoir fovaige et estable » 1625 O Esneux 20, 103 v^o ; « une fovaige, grange et estable, cour et ahesse scituez audit Beuregard » 1674 Rapport des manants du côté du château, à Esneux, 285.

Et, enfin ceux-ci, qui révèlent, si on ne l'a deviné déjà, le sens exact :

1^o « ung corty extant auprès del fovaige dedit Toussaint [scil. Toussaint le marixha] » 1547 O Sprimont 2, 73 ; 2^o ce cri du Perron proclamé le 19 février 1554 à Juprelle : « L'on faict assavoir que sur le pourpris, maison et hirtaige ung només Lambert Erkin de Juppel, le XVIII^e jour dudit mois, de nuict, soy sont présumés rompre ung pailheroux de la fovaige, y entrant et coupant les soffet de marichale, prendre les marteaux, fiers et instrument de la forge, les jettans en ung flos pres extans » O Juprelle 3, 81 v^o ; 3^o et enfin : « Medard de Fraiteure, marichal de son art... donne, cède et transporte au profit dudit Jean, tout le corps de la forge qu'on appelle vulgairement le fovaige, où il exerce son art de marichal » 1708 O Ouffet 14, 38.

Équivalent du français *forge*, le terme représente le latin *fabrica* (« ante forgiam sive fabrica de Hermale » 1326 PONC. *Fiefs*, 314). Il se prononçait *fwédje*. L'analyse des graphies donne en effet : 1^o *-aige* = *-édje*, cette équivalence résultant clairement des textes où « fovaige »

(1) « ville » = *vile*, vieille.

voisine avec d'autres noms à finale identique de valeur sûre : *tchèrwèdje*, *èritèdje* ; 2^o -*av-*, -*auv-*, -*ouv-*, -*ou-*, -*ow-* essayent de rendre le son *w*.

A *fwèdje*, le liégeois a substitué *fôdje*, emprunté du français. L'élimination, naturellement, s'est effectuée progressivement : le greffier de Juprelle (1554) mêle étrangement les deux formes, celui d'Esneux (1625 et 1674) comprend encore le mot de chez nous, mais celui d'Ouffet (1708) paraît bien ne plus en connaître le sens.

Quant à la francisation de *fwèdje* en *fouarge*, elle répond à une double tendance : -*èdje* imposait -*age*, comme dans ménage (*manèdje*), héritage (*èritèdje*) ; par ailleurs, les dérivés **fwèrdjî*, *fwèrdjeû* (comparez *hwèce*, *hwèrcî*, *hwèrceû*) appelaient l'*r*.

Disparu du langage populaire, même en toponymie, le mot a survécu dans l'état civil : il existe, dans l'est wallon, pas mal de familles *Fouarge*. Dernier avatar : fidèle à ses habitudes de déformation et entraîné par des correspondances analogues (*lådje*, large ; *bâtche*, barge ; *âtche*, arche), le peuple dit : *amon Fowwådje*.

Saint-Viteux

Nous connaissons des familles de ce nom dans la région d'Esneux et à Laroche. M. Feller (*Notes de philologie*, p. 125) y voit un adjectif signifiant « de Saint-Vith ». Phonétiquement, *Vitense* (« ... sic tamen ut causa per Malmundarienses, non Vitenses, exequatur » XIII^e siècle, *Cart. Stavelot-Malmedy*, II, 100) a pu donner *Viteux*. Mais les gentils en -*eû* sont rares chez nous : nous ne connaissons guère que *âd'neûs* (ardennense) (1). Ceux en -*wès* eux-mêmes sont livresques et de date récente : seuls les

(1) On pourrait même y ajouter *Lîdjeûs*, employé à Namur et dans les Ardennes.

centres de quelque importance ont donné aux chroniqueurs des formes comme *Lidjwès*, *Hutwès*. *Sprimontwès*, *Esneùtwès*, *Fontinwès*... sont analogiques, récents et d'usage restreint : les gens du pays disent *lès cis di Sprimont*, *d'Esneux*, *d'Fontin*, comme Hemricourt disait : « chilh d'Awans, chilh de Warous, chilh d'outre Mouze, chilh de Liers et de Rocourt, chez de Vinalmont » (*Traité des guerres d'Awans et de Waroux*, passim).

Saint-Viteux n'a pas de suffixe gentilice ; il tire son origine d'un nom de lieu, mais non de Saint-Vith. A nous en tenir à la province de Liège, trois endroits ont pu le fournir :

1. — *Saint-Vitù* est une dépendance d'Abée-Scry, château et chapelle castrale, situés entre ces deux villages ; l'*ù* condruzien correspond à l'*eù* liégeois. C'est probablement cet endroit qu'il faut reconnaître dans ce passage de 1314 : « I domum ad sanctum Hylarium prope sanctum Victorem » PONC. *Fiefs*, 143. Hemricourt mentionne un « messire Johans Malvoisiens (1) de Saint Viteur, chevalier, et Malquerans d'Abiez » I, 150.

2. — L'abbaye féminine de Saint-Victor, près de Huy, de l'Ordre de Saint-Benoît. Elle est mentionnée, vers 1348, dans un acte de la cathédrale Saint-Lambert : « Clemence nonne de Saint Viteur deleis Huy » *Edition des Œuvres d'Hemricourt*, II, 64. A deux reprises, le chroniqueur signale des moniales qui y résident : une fille de Rasse de Warfuzée est « nonain à Saint Viteur deleis Huy » Hemr. I, 16 ; « ... et ly Ve [enfant de Bauduin de Ville] est nonne de Saint Viteur (2) deleis Huy » *ibid.*, 186. — Dans ses *Rues de Huy* (p. 698), M. René Dubois signale une « Ruelle de S^t Vit » disparue et ainsi attestée : « Ruwalle

(1) Plus loin : « Johan Mavesien d'Abiez » *ibid.* I, 446.

(2) Variantes des manuscrits : Victeur, Victoir, Viteuz, Viteux.

de St Vis en forbos de Huy » 1421 ; « Rualle de St Vit tendant de Huy à Tihange » 1569 ; « Ruelle de St Vit qui est le grand chemin tendant de Huy à Tihange » 1588. Ce serait, suivant l'auteur, le chemin conduisant à la « maison et heritage de St Vit », mentionnée en 1563 et 1607. Il voit, dans « St Vit », une apocope de *Vitu* parce qu'un certain Renier de St Vitu y avait des propriétés et qu'un Barthélemy de St Vitu, cearier ou receveur du Prince-Évêque de Liège, y avait son habitation. Sans aucun doute, il s'agit de notre abbaye de Saint-Victor.

3. — L'ancienne église de Glons, dont la tour en ruine s'élève au pied du chemin montant vers Slins, était sous le patronage de Saint Victor (1) ; et le nom s'était étendu au quartier environnant : « le voie... qui vat à Saint Vitois » 1303 Registre XIV des Pauvres en Isle, f^o 125 ; « en terroir de Glons saint Victor outre le Geer » 1314 *Cart. Saint-Lambert* III, 149 ; « super curtem, domum, jardinum et assiziam jacentes satis prope atrium Sancti Victoris, inter viam tendentem de ecclesia Sancti Victoris apud Bors [Boirs] ex una parte et Jecoram parte ex alia » 1349 Stock de Hesbaye III, 89 ; « versus sanctum Vitum » *ibid.*, 100 v^o ; « alle voie qui tent de sains Victeur à Bors » 1455 PONCELET, *Inventaire de la collégiale Saint-Pierre*, 242 ; « en terreur de Glons deseur Saint Victour » 1478 O Fexhe-Slins 2, 22 ; « alle voie de St Victore » 1495 *ibid.*, 1, 34 ; « une court, maison et jardin et assieze en lieudist a Saint Vectoire » 1522 *ibid.*, 1, 27 oct. ; « le voie de saint Victoire » 1523 *ibid.* 5, 88 ; « en proffict de luminaire et fabricke de St Victoire à Glons » 1554 O Houtain-Saint-Siméon 2, 41 ; « desseur saint Vitteur » 1557 O Fexhe-Slins 12, 172 ;

(1) L'église actuelle est dédiée à Saint Victor et Saint Eloi. Le prénom Victor, rare ailleurs, revient fréquemment dans les archives de Glons et des environs : l'usage était assez répandu de donner, au baptême, le nom du patron paroissial.

« la voie de St Victoier » 1592 *ibid.* 24, 201 v^o ; « Item 7 verges grandes et dix petite gisant deseur St Victor... terre gisant en Briechamps que on dit la voye de Saint Victor » 1649 *ibid.* 54, 268 ; « terre scituée alle voie de Saint Victor, hauteur de Fexhe-Slins » 1748 *ibid.* 68, 176.

On voit que *Viteû* (*Vitû* en Condroz) est la forme normale de *Victor* en wallon ; le prénom usuel *Victôr* est d'emprunt. *Saint-Viteux*, nom de localité d'origine ecclésiastique, prend place à côté de *Saint-Djwér*, *Saint-R'méy*, *Saint-Sèv'rin*, *Saint-Nicoléy*, *Saint-Andri*, *Saint-D'nih*, *Sainte-Feû*, *Saint-Servâ* (-*Lin*) etc.

Quant à Saint-Vith, la documentation nous manque pour étudier de plus près ce nom et, profane, nous ne voudrions pas nous engager dans le maquis de l'hagiographie populaire. Saint Vith serait un Sicilien martyrisé à Rome en 303 ; ses reliques sont à l'abbaye de Corvei, en Wesphalie. D'autres opinent pour saint Guy (1). Les formes anciennes fournies par le *Cartulaire de Stavelot-Malmédy* sont : « in sancto Vito » 1130, I, 308 ; « ecclesia de Sancto Vito » 1131, *ibid.*, 310 ; « apud Novam Villam et sanctum Vitum » 1140, *ibid.*, 362 ; « in via de Sancto Vito » 1188, *ibid.*, 518 ; « in Sancto Vito » XIII^e siècle, II, 99 et 100 ; « Wir Johann van Sente Vite » 1367, *ibid.*, 310 ; « her Johan van Sente Vyte » 1388, *ibid.*, 386. Si, d'une part, on rapproche de ces formes celles de Saint-Victor à Huy citées ci-dessus (« Ruelle de St Vit... maison et heritage de St Vit ») et celle de « Sanctum Vitum » (1349) à Glons ; si, par ailleurs, on considère que le patois local dit *Zem Vict*, *Zom Vict*, *Zen Vict* (2), on en vient à se

(1) Voyez [CH. J. COMHAIRE], *Eupen-Malmédy*, Bruxelles, éd. du Touring-Club de Belgique, 1922, et l'abbé J. BASTIN, *Notes pour servir à l'histoire de St-Vith*, dans le *Folklore Eupen, Malmédy, Saint-Vith*, t. IV (1925), pp. 42-55.

(2) Voyez l'abbé J. BASTIN, *Dénominations bilingues à Eupen-Malmédy*, dans *BTD*, V (1931), p. 132. Notons encore que le flamand, accentuant la première syllabe de Victor, en a tiré l'hypocoristique *Vic* (*fèk*).

demander si saint Victor n'a pas aussi, à côté de saint Vitus et de saint Guy, une part à revendiquer dans l'origine de Saint-Vith.

La Chat-Queue, en wallon al tchècove

C'est aujourd'hui une dépendance importante de Seraing-sur-Meuse ; elle s'étend à flanc de coteau au sud de la ville, entre les routes de Seraing à Plainevaux et d'Ougrée à Bonnelles.

Nous ne possédons pas les formes anciennes, mais la toponymie de Tavier-en-Condroz nous fournit un l.-d. identique : « une autre petite prairie gisante au lieu nommé à la gotte au checove » 1714 O La Chapelle IV, 184. Aujourd'hui oubliée, cette dénomination doit s'interpréter ainsi : la *gote*, c'est-à-dire la prairie humide, où croissent les plantes appelées *tchècoves* ou queues-de-chats. C'est le nom populaire de la prêle des marais (*equisetum palustre* L), le *Katzenschwanz* allemand, le *kattesteert* flamand, la chatqueue des dialectes français (voyez E. PAQUE S. J., *De vlaamsche volksnamen der planten van België, Fransch-Vlaanderen en Zuid-Nederland*. Namur, Wesmaël-Charlier, 1896, pp. 186-187). On a des désignations analogues dans les lieux-dits suivants : *al sizanêye* (Tavier-en-Condroz), *al drêwe* (ibid.), *al hite di bègasse* (Esneux), *al cove dè r'nâ* (Paifve).

Leval

1. *è fond d'lèvà* : à Sprimont ; officiellement : Fond de Leval. « Ce fond s'étend, direction E.-O., dans la partie de la vallée de Sprimont comprise entre *Dam'ré* et les *fonds d'Lîlé*. De là ses divisions : *fond d'lèvà d'Dam'ré* ou *fond d'côreâ*, *fond d'lèvà di Sprimont* et *fond d'lèvà d'Lincé* » H. SIMON, *Topon. de Sprimont* (inédite). Formes anciennes : « en fond de Lavaux » 1546 ; « en fond de Leval de Lincé » 1579 ; « en fond de Leval de Coreux » 1623.

— 2. *è l'èvà* : à Sougné-Remouchamps. « une piece de preit en fond de Leval entre Playe et Sougné » 1587 O Sprimont 5, 315 v^o ; « les prairies de Sougné dans le fond de Leval » 1787 Matricule du duché de Limbourg, Sprimont, f^o 1377 ; « en Leval » 1793 O Sprimont 71, 52. — 3. *a l'èvà, al cour a l'èvà* : dépendance de Saint-Remy près Dalhem. Officiellement : Leval. « au banc de Trembleur proche l'Evaux » 1775 O Trembleur 64, 121 ; « a Leval » 1776 *ibid.*, 330 ; « la petite cour a Leval... la cense de Leval » 1782 *ibid.* 65, 24 et 53 v^o ; « au bois de Leval... à la fontaine de Leval » 1783 *ibid.*, 79 et 99. — 4. *è l'èvà* : l.-d. entre Theux et Juslenville. — 5. *so l's-èvâs* : prairie à Tavier-en-Condroz, en pente vers le *fond d'tulté*, à proximité des l.-d. *l'âbe al crâ* et *hazote*. « pré extant sur les evaux de l'arbre alle croix » 1585 ; « terre labourable située dans les fonds des Evaux, joignant du nord au bois de la hasotte, du midi au chemin de Limont » 1787 *Toponymie de Tavier* (inédiée). — 6. *divins l's-èvâs* : l.-d. de Jupille (*Toponymie de Jupille* par MM. LEJEUNE et JACQUEMOTE, éditée par J. HAUST, p. 264). Les auteurs traduisent par : « dans les vallées ». Formes anciennes : « en Lavial dessous Jupille » 1314 PONC. *Fiefs* 148 ; « le preit a Veal » 1498 ; « un preit appellé communément le Vaux en la Basse-Droixhe » 1661 ; « dans les vaulx » 1673 ; « en lieu dit La vaux en Droixhe » 1759. En commentaire, M. HAUST écrit : « On a dit d'abord *divins lès vâs* ; puis, comme si on comprenait *divins l'èvà*, on a marqué une seconde fois le pluriel. On pourrait cependant écrire *divins l'zès vâs* et admettre une forme d'article *l'zès = lès* ; cf. le pronom *l'zès*, dans *dj'èlzès veû*, je les vois, au lieu de *dji lès veû* ». — 7. « Fond de Leva » : à Wegnez (*Toponymie de Grand-Rechain, de Lamberrmont et de Wegnez* par J. FELLER et H. HANS). M. FELLER écrit : « Il s'agit plutôt, semble-t-il, d'un nom propre Leva ou Levoos que du mot val, qui aurait dû produire *dèl vâ* ou *delle vâ*. »

L'observation de M. Feller au sujet du « fond de Leva » de Wegnez est due au fait que le wallon *vâ*, contrairement à son équivalent français *val*, est féminin (1) ; on dit en

(1) Trois remarques à ce sujet : 1^o En dépit des apparences, le genre grammatical est le même dans des composés comme *è Rènivâ* (Dolembreux), *è tchèvâ* (Tilff), *è Mârtévâ* (Vottem), *è Rodjivâ* (Vottem) : ici la préposition *è* équivaut à *en* (comparez *è manèdje* = en ménage) et non à *en le* (comparez *è stâ* = dans l'étable). La preuve en est dans les composés à initiale vocalique : on dit *èn-Ablèvâ* (Jupille) comme *èn-Abièfontinne* (Villers-aux-Tours). —

effet *èl vâ*, *fond dèl vâ*, *al vâ-Diè* (Val-Dieu, dépend. de Charneux), *al vâ-m'neûte* (Val-Benoît = valle benedicta), *parfonde-vâ* (Queue-du-Bois, Tavier, Lantremange) etc. D'autre part, le fond d'un certain Levau, conformément aux habitudes wallonnes, s'appellerait « fond Levau », sans préposition : de là les réserves dont le commentateur entoure sa suggestion.

Quant à l'ingénieux commentaire de M. Haust à propos de « *divins l's-èvâs* » de Jupille, il perd sa pertinence, semble-t-il, devant les formes que nous avons recueillies, et où le l.-d. apparaît au singulier. Toutefois, il faut retenir la forme intermédiaire supposée : *divins l'èvâ*, qui nous a suggéré l'explication suivante.

Nous croyons qu'il faut écrire *èvâ* et voir dans ce terme une expression adverbiale (*è vâ* = in vallem) substantivée par omission du déterminé. On a dû dire d'abord, par exemple, *li pré è vâ*, c'est-à-dire le pré en déclivité vers le val, puis, par ellipse, *l'èvâ*, *in-èvâ*. Un *èvâ* désignerait, vu du haut, un terrain en pente et aurait exactement le même sens que : *terrain so valêye*, *so pindêye*.

Pour étayer notre proposition, signalons d'abord la fréquence des expressions adverbiales où interviennent les termes antithétiques *mont* et *val* et servant à identifier

2° Vaux(-sous-Chèvremont), lui non plus, ne constitue pas une exception. Sans doute on dit : *dji d'mêure è Vâ*, *dji m' va-st-è Vâ* (non : *èl vâ*) ; mais d'autres groupements syntaxiques (*dizo vâ*, *dizetè vâ* et non *dizo l'vâ*, *dizetè l'vâ*) décèlent l'omission de l'article, de même que les formes anciennes : « desous Vauz » 1322 Cart. St-Lambert III, 236 ; « deleis Vaux » 1330 Ponce. *Fiefs* 393 ; on lit chez JEAN D'OUTREMEUSE (IV, 148) : « La mere del enfant et l'enfant ont metit en Vals ou a Chayence à I hosteit suffissant ». Il n'y a d'étrange ici, justement, que cette ellipse. — 3° Plus embarrassant est le cas du l.-d. *è cwèrnou vâ*, désignant un vallon à Lillé-Primont ; « en cornuvaulx » en 1579, 1600 et 1611 ; « en cornuvalle » en 1700. Faut-il donner à *è cwèrnou* la valeur d'un sobriquet et comprendre : en le val du Cornu, ou admettre que *-ou*, passant à la protonique dans le composé, s'est assourdi en *-ou* ?

les biens-fonds par la topographie : d'amont, d'aval ; contremont, contreval ; de mont à val. Voici quelques exemples : « li riwaus giest d'autre costeit contrevaus a pople » 1303 Stock 14 des Pauvres-en-Isle, f^o 16 ; « contremont le voie qui vat de Doncheir à Liege » 1303, *ibid.*, 26 ; « a daval et derier les cortil de labea » 1532 O Fexhe-Slins 1, 295 ; « liqueil tiege... mont amont le boix de Tollémont... et remontant sus a tiege delle chera » 1546 BIAL t. 33, p. 195 ; « la moitié de la heid au chesne à prendre de mont a val » 1729 O Plainevaux 12, 377. Citons encore les l.-d. à *montavá* à Villers-aux-Tours, et les prés de *montavá* à Sprimont.

Si l'on objecte que, dans ces exemples, seule la préposition *ad* apparaît pour indiquer direction vers le fond ou le haut, nous répondrons que ce rôle est dévolu à *in* dans une foule d'expressions analogues, tant en français qu'en wallon. Le français dit : *en haut, en bas, en l'air, de fond en comble, en avant, en arrière*. On a en outre, dans l'ancienne langue : le vfr. *en sus* (sens local) ; Jean de Hanin offre ce passage, où « a lesvat » a le sens de « vers l'aval » : « Il s'en party et ala encorre une lieue outre a lesvat, en approchant la dite ambassade. » Voy. MARTHE BRONCKART, *Etude philologique sur Jean de Haynin*, Liège, 1933, p. 156 ; « du bas en mont, d'amont en val » Rabelais, L. I, ch. 3 ; « en enbas... en enhaut » Molière, *Bourgeois gentilhomme*, II, 5.

Le wallon nous fournirait une multitude d'exemples : *è haut, è bas, èvè, èvôye, è cwèsse, è bihé, è hovant, è hîfèsse* ; on dit dans la région Stavelot-Malmedy : *potchî èn-air, èn-al valêye do pré ; lès tchamps-èn-air*, l.-d. d'Odenval, signifie : les champs qui s'étendent vers l'amont. On a, à Houffalize, le l.-d. *an-èmont dès creûs*, au-dessus des croix (*Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. 47, p. 306). Un dernier exemple : « terre scituée en lieu condist en

renoucelle... et vat a exhace » 1584 O Juprelle 9, 4 juillet ; littéralement : « et elle finit à *en échasse* ».

Notre thèse serait singulièrement fortifiée, si, à défaut d'*èvà*, la langue avait conservé un dérivé du type *èvaler*, analogue à *èmonter*, *èfoncer*, *ènêrê*, où le préfixe *en* marque l'idée de direction. Or, ce que le wallon nous refuse, le français nous l'offre, qui connaît *envaler*, terme de pêche qui, si nous comprenons bien la définition du *Dictionnaire Général*, signifie : diriger vers le bas (à l'aide d'une baguette, les cercles d'un verveux). Si Hatzfeld et Darmestèter le rangent parmi les parasyntétiques verbaux, nous n'y contredirons pas, à condition de distinguer, à côté du type embarquer (ou du wallon *èhoter*), une autre catégorie du type envaler (ou du wallon *èmonter*) ; si *èhoter* signifie : mettre dans la hôte, *èmonter* se traduira : diriger vers l'amont.

En résumé, les substantifs *avâ(l)* et *èvà(l)*, ne diffèrent littéralement que par le préfixe ; sémantiquement, ils se confondent.

Il y aurait lieu de se demander si notre *èvà* ne se dissimule pas aussi dans *Leval*, forme officielle de dépendances de Clavier (Lg), Beaumont (H), Ham-sur-Heure (H), Sivry (H) ; dans *Leval-Trahegnies* (H), *Leval-Chaudeville* (H). Enfin le patronymique wallon Delvaux (*Dèlèvà*) doit être distingué de son analogue Deleval (*Dèlèvà*).

Lanaye

#

Depuis les travaux du Canal Albert, on n'ignore plus en Belgique l'emplacement de ce village wallon de la province de Limbourg (arr. de Tongres) : la grande écluse, inaugurée il y a quelques mois à peine, lui a fait une réputation. Le territoire communal s'allonge à la frontière hollando-belge, sur la rive gauche de la Meuse, entre

Visé et Maestricht. Lanaye a comme hameau Petit-Lanaye, distant de 3.5 km. et siège d'un bureau de douanes.

On dit en français : *lanèy*, *petilanèy* ; en wallon : *al nâye*, *a li p'tite nâye* ; en flamand : *ter Nayen* (*tèr nâycen*). Voici quelques formes anciennes :

« capella Del Naie... in territorio Del Naie » 1276 *Cart de S^t Paul*, 79 ; « ecclesiarum seu capellarum de Le Naye, de Hacourt et de Halembach » 1288 *ibid.*, 93 ; « capelle de Hacour, de Halembay, delle Naie » 1288 *ibid.*, 94 ; « supra piscaturam de le Naye » 1315 PONS. *Fiefs*, 20 ; « a le Naie et Nivelles » 1323 *ibid.*, 279 ; « alle Naie » 1338 édition de HEMRICOURT, II, 50 ; « en champs delle Naye » 1380 LAHAYE, *Invent. de l'église Saint-Jean I*, 259.

Grandgagnage (*Mémoire*, p. 101 ; *Vocabulaire*, p. 146) hésite à reconnaître l'article dans la première syllabe de *Lanaye*. Sans doute il insère ensuite, p. 163 du *Vocabulaire*, cette note trop timide : « On voit que, d'après la forme flamande aussi — ce que j'ai omis de faire remarquer à l'article cité — le préfixe de *Lenaye* serait l'article. » Mais il ne rectifie pas l'identification *Lanaie* < *Liniacum* (832), qu'il faut évidemment rejeter, car : 1° la perte du suffixe gentilice *-i-*, dans le passage de *Liniacum* à *Lina-cum* ne s'explique pas ; 2° l'aphérèse de *Li*, confondu avec l'article, est possible, mais rien ne l'établit ; 3° l'aboutissement régulier de *Liniacum* est *Ligney*.

Grandgagnage nous surprend davantage quand il renonce à couper le vocable en *La Naie* parce que, écrit-il, le mot *naie* est inconnu. Or la seconde livraison de son *Dictionnaire étymologique*, parue en 1850 — alors que le *Mémoire* est de 1854 et le *Vocabulaire* de 1859 — enregistre, après *nâie*, terme de batellerie, un homonyme *nâie* signifiant : « ligne qu'on trace dans un bois taillis en brisant les branches de distance en distance et qui sert à limiter les coupes ou portions », et le verbe *nâieler*, *nâielier*, *nâlier*, « tracer des nâiez ». Pour nous, c'est ce second *nâye* qu'on retrouve dans *Lanaye*, w. *Li nâye*.

Observons que ce n'est pas d'hier que Lanaye est village frontière : il le fut pendant tout le moyen âge, étant situé à l'ancienne limite de la Principauté de Liège et du Duché de Limbourg. S'il est prouvé que *nâye*, équivalent du français *laie*, a parfois le sens de signe limitatif, borne, — on conviendra que notre proposition est très vraisemblable. Interrogeons le langage vivant et les textes.

Le DL assigne trois sens précis à ce mot : 1° d'après Forir : *laie*, route étroite, ménagée dans un bois [*lâhe* se définit de même à Faymonville, d'après M. l'abbé Bastin] ; 2° à Argenteau, Esneux, Tavier, Flémalle-Haute (*lâye*), il a le sens donné par Grandgagnage ; 3° à Sprimont : coupe-feu. — A Rotheux, Ellemelle, Fraiture en Condroz, outre le sens 2 du DL, *nâye* a celui de : 1° sentier de chasseurs pratiqué dans un bois lors d'une battue ; d'après L. Remacle, *lahe* a la même signification à La Gleize, voy. le BDW (1933), p. 95 ; 2° sentier frayé par les tendeurs aux grives. Comme lieu-dit, nous le relevons à Milmort, où il désigne des terrains situés aux limites de Hermée et de Herstal (*so l' nâye*). Avouons que cette revue n'apporte rien de bien neuf.

Les textes ci-après transcrits sont plus révélateurs :

1. « un chiersier qui fait le layé entre les dois bois » 1437 Cart. St Paul, 458 (à Yvoz-Ramet). — 2. « héritage gyssant elle salle, pris fous des heritaige delle salle, joindant d'ung costoit alle naye de rotheux » 1536 O Esneux 2, 5 v° (*el sâle*, dépendance de Rotheux-Rimière). — 3. « sus le bois de moege, embas d'une naille ou borne limitrophe » 1670 O Rimière 9, 25 juin (Au *bwès d' Modje* à Rotheux-Rimière). — 4. « les bornes et limittes et les naves separatoires des dittes juridictions entre le bois de Plenevaux et celuy appelez le bois Brion dans la juridiction de la ditte Neuville... les chesnes et fauves qui se retrouvent dans la naye separatoire » 1700 O Plainevaux 27, 136 (A la limite de Plainevaux-La Neuville-en-Condroz). — 5. « ... n'avoir jamais ouï dire que les chesnes coupez ou que ledit Thonet doit avoir fait couper dans son bien situé en notre hauteur ayent été naves ou limittes séparatoires de notre juris-

diction et celle de messire Glaude Ignace comte d'Argenteau, seigneur d'Esseneux » 1707 O Plainevaux 12, 30. — 6. « item a été passé et convenu de vendre les nailles d'entre lesdits bois des seigneurs [les chanoines de S^t Lambert], parmi le consent de mes dits seigneurs » 1769 O Tilff 67, 206.

Il ressort des textes de 1437, de 1670, de 1700 et de 1707, que, entre autres sens, *nâye* a celui de : arbre marquant limite, borne limitrophe.

Cette acception, ignorée de Grandgagnage, renforce singulièrement sa conjecture : les deux homonymes qu'il enregistre séparément ne seraient qu'un seul et même mot se rattachant au flamand *nagel*. Très opportunément, il rappelle qu'au moyen âge l'usage existait d'enfoncer un clou dans le tronc de l'arbre servant de limite dans une forêt. Ajoutons que l'usage ne se restreignait pas à l'exploitation forestière : il servait notamment à marquer la limite d'une concession charbonnière, d'une juridiction politique. *Nâye* semble donc bien être l'équivalent thiois du roman *clawîre*, dérivé de *clâ*, clou. *Lanaye* a pour correspondant toponymique : *Clavier(-en-Condroz)*, en wallon *Clavîre*, situé aux anciennes limites des Pays de Liège et de Stavelot, et du Duché de Luxembourg ; le l.-d. *èl clawîre*, à la limite des communes actuelles de Jupille et de Fléron ; le l.-d. *al clawîre*, à l'ancienne limite du Pays de Liège (Boncelles, Plainevaux) et du Duché de Limbourg (Esneux).

Bûtê

1. *à bûtê* : désigne un groupe d'habitations à Rotheux-Rimièr. A proximité se trouve la source du *ri d'rodje*, lequel sépare cette commune de celle de Nandrin. « en lieu dict a buttea joindant au boiex de moge » 1612 O Sprimont 7, 271 ; « au lieu dît au buteau » 1669 O Rimièr 9, 27 nov. — 2. *è boultê* ; « pardeseur le boulteau à Lincé » 1580 O Sprimont 4, 87 ; « la fontaine de boulteau » 1613 ibid. 8, 93 v^o. Grand'place du village de Lincé-Sprimont, où se

trouve une fontaine, au nord du lieu-dit *li gofe* (*Toponymie de Sprimont* par Henri Simon, inédite). — 3. *à bûté* : l.-d. de Stavelot, à la source du ruisseau de « Laid-Trou », affluent de l'Amblève. — 4. *à bouy'té* : dans le voisinage d'une source à Xhoris. — 5. *à boûté* : quartier de Strée-en-Condroz, avec source et ruisseau. — 6. « a boutay » : à Sart-Lierneux. « Nom d'une fontaine ayant desservi le village et située dans l'ancienne propriété de la famille Deboutay. » (Communication de M. l'instituteur Jos. Blaise.) — 7. « Fontaine des Beultays » KURTH, *Gloss. topon. de Saint-Léger*, p. 28. — 8. « *Bouyetai*, prairie avec étang » : l.-d. de Houffalize (L. ROGER, *Essai d'un glossaire toponymique de Houffalize et des environs*, dans les *Annales de l'Inst. arch. du Luxembourg*, t. 47 (1912), p. 304). Après avoir comparé la *Fontaine des Beultays* de Saint-Léger, l'auteur écrit, sans grand souci de clarté ni de précision : « Comme le gaumet *bulté*, ce mot signifie baratte. Cependant, je crois que par extension il a été appliqué aussi aux fruits du nénuphar et du nuphar, et de là à ces plantes mêmes. Dans mon village natal, ces deux significations existent simultanément » ; il ajoute, en note : « Seulement on dit *hulté* et non *bulté*, mais ce n'est là qu'un mince détail. » — 9. « Butay » à Halanzy. — 10. « un hetang condist le buetiau » 1499, à Monceau-sur-Sambre (A. CARLIER et E. DONY, *Toponymie de Monceau*, dans BSLW, t. 55 (1914), p. 296). Les auteurs glosent le terme par « terrain d'où l'on voit sourdre l'eau », d'après L. JACQUET, *Toponymie de Gouy*. — 11. « Butia » à Trazegnies. — 12. « Le Bulteau » à Buvrines. — 13. « Le Bultia » à Nalinnes.

Versons encore au dossier : « derriere le boutet », à Chession ; « une piece de preit sur laditte cour de Grimonster, ioindante à la heyd du Boitay » 1677 Stock III de Bernardfagne, 152, — où nous croyons reconnaître le vocable qui nous occupe.

D'autre part, voici une communication bien intéressante que nous devons à l'obligeance de M. Vannérus ; elle montre que notre terme se retrouve en France aussi bien que chez nous et dans des conditions semblables : « J. HUBERT, *Géographie du département des Ardennes*, Charleville, 1856, p. 198, range « les hauts et bas Buttés » parmi les dépendances de Monthermé-sur-Meuse. Le *Guide Joanne, Champagne et Ardennes*, Paris, 1885, p. 22, à l'article *Monthermé*, donne : « les Basses Buttées, les Hautes Buttées ». La carte jointe porte, par contre, « les Hauts Buttés, les Bas Buttés », près des sources du Ruisseau du Pas Fauvin et de trois petits affluents de la rive gauche ; uni

au Ruisseau de la grande commune, le premier ruisseau va se jeter dans la Meuse, r. dr., en aval de Monthermé. On lit dans A. NOËL, *Notice historique sur le canton de Monthermé*, Reims, 1901, p. 29 : « La petite paroisse des *Hauts-Buttés*, ou plus correctement le *Haut-Butteau*, comme on écrivait autrefois, et celui des *Bas-Buttés*, séparé du premier par un ruisselet affluent de la Meuse... », et à la page 112 : « 1631 Haut et Petit-Butay ». Les « Hauts-Buttés » et « Bas-Buttés » sont marqués sur la carte au 80.000^e (Givet 15 C), avec les susdites sources. — A rapprocher : 1° dans le département de la Meuse, « Le Butel », ruisseau qui prend sa source dans les bois de Septarges (arr^t Montmédy, à 2 ½ km. N.-E. de Montfaucon), passe à Dannevoux et se jette dans la Meuse, vis-à-vis de Sivry-sur-Meuse, après un cours de 5 km. ; — 2° dans le département de la Moselle, le Ruisseau de « Butier », qui prend sa source près d'Audun-le-Tiche (canton d'Audun le Roman), traverse la commune de ce nom sur 2 km., et se jette dans l'Alzette près de Bussange. La carte au 80.000^e indique un « Bois de Bute » au S.-O. d'Audun-le-Tiche. »

Le lieu-dit se retrouve donc, en Belgique romane, dans des régions très diverses : Liège, Luxembourg méridional, Hainaut, et, sauf plus ample informé pour les nos 9, 11, 12 et 13, toujours dans le voisinage d'une source.

KURTH (*op. cit.*, p. 28), écarte d'abord l'interprétation par *bulté* (1), nom de la baratte à Saint-Léger, et par *boulté*, nom d'une colonne du XVIII^e siècle en granit sculpté à la Baraque Michel, désignée ainsi d'après sa forme en boule. Puis il écrit : « Une explication de ce genre n'est pas possible pour le nom de notre fontaine, qui le doit sans doute à une circonstance tout à fait oubliée. » Plus familiarisé avec le langage populaire de Saint-Léger, où il vécut de longues années, peut-être le savant historien eût-il trouvé sur place la solution de l'énigme. On peut lire, en effet, dans le *Lexique Gaumet* d'E. LIÉGEOIS (BSLW, t. 36 (1895), p. 306) : « *Bulté*. Excavation naturelle

(1) *boulté*, *boårté*, dans l'Ardenne liégeoise (BODY, *Vocab. des agriculteurs*) ; *bourté* à Faimonville.

d'où sort une source bouillonnante. » On a vu que *buteau*, à Gouy, avait une signification analogue (1).

Le liégeois actuel ignore ce terme : il n'a survécu que dans la toponymie. Le même phénomène hydrologique a donné lieu à d'autres dénominations : il y a deux *bolantfontinne* et un « bouillon » à Esneux (BSLW, 61 (1926), p. 111); le *ri de Bolan*, au pays de Herve, paraît bien s'expliquer de même.

Dans *bâté*, nous voyons un diminutif en *-ellu* du nom *bullitus*, attesté par Vitruve (8, 3) : « Ad eundem modum (2) capita fontium, quum sunt angustiis compressa, ruunt in summo spiritus aquae bullitus. » Nous traduisons : « Ainsi, quand les sources sont resserrées en un passage étroit, le jet se précipite avec des bouillonnements d'eau à son sommet. »

Phonétiquement **bull(i)tellu* aboutit à *bâté*, *boâté*, *bâtia*, *bâté*, *bâtiau*. Les variantes suffixales *é*, *ia*, *é*, *iau* répondent au développement normal de *-ellu* dans les régions respectives du liégeois, du namurois, du gaumet et du picard (voyez la carte I du DL). Quant aux nuances de tonalité à l'initiale, on comparera, en liégeois : *sûrdant* et *soûrdant*, *sûké* et *soûké*, *trâler* et *troûler*, *trâlê* et *troûlê*, *hâler* et *hoûler*, *huréye* et *houréye*.

Le maintien de *l* dans *boulté* (n° 2) et *bultia* (nos 12 et 13) est embarrassant. Faut-il croire à l'influence analogique de *boulté*, *baratte*, *bultia*, *blutoir*? Ou plutôt, admettre un traitement de *l* autre que la vocalisation, suivant le processus **bullitellu*, *bouy'té*, *boul'té*? On peut invoquer,

(1) C'est sans doute une acception dérivée du même terme qu'on trouve dans cette note de M. E. DONY : « *boutiau*, puits central, sorte de corps de cheminée pratiqué au début du dressage de la meule de calcination » (*Vocab. du Faudreur au pays de Chimay*, dans le BSLW, t. 59 (1925), p. 20).

(2) L'auteur compare le travail des sources à orifice étroit à celui de l'eau bouillie dans une marmite munie de son couvercle. Voyez VITRUVIUS, *De architectura libri VIII*, édition de Gulielmus Philander Castilionius, Lugduni, 1586, pp. 313-314.

à tout le moins pour l'étape *bouy'té* < *boul'té*, de nombreux exemples : 1° la famille *bullire* est représentée en liégeois par *boli*, *bolant*, *boleûte*, *boléye* ; 2° en liégeois, *bilèt* et *groûler* sont les équivalents de *billet* et *grouiller* français ; les termes *boul'teû*, *boul'ter*, *boul'tédje* (JACQUEMIN *Vocab. du pêcheur*, BSLW, t. 16, et DL) correspondent au français *bouiller* et dérivés (1) ; 3° le terme *bouyâ* (HAUST, *Houillerie*, p. 34) est enregistré par Grandgagnage (I, 69) sous la double forme *boulâ* et *bouïâ* ; le DL signale *pilote* et *piyote* ; 4° on dit à Liège : *hèyî*, *hiyète*, *miyète*, *miy'ter*, et à Verviers : *héli*, *hilète*, *milète*, *mil'ter* ; *djèli* dans la vallée du Geer pour *djèyî* à Liège ; *bioke* en Condroz pour *biloke* à Liège ; 5° le peuple liégeois dira (sans yod) : *rèzile*, *famile*, *pastile*, *vanile*, pour *résille*, *famille*, *pastille*, *vanille*.

è l'urtédje

C'est la forme courante pour désigner un petit bois d'aulnes entouré de prés et de champs cultivés au village de Rotheux. Toutefois l'un de nos correspondants nous répond : « *C'est ci p'tit bwès la, vèyéz-ve, qu'on lome li zurtédje.* » Un autre, d'âge plus avancé, nous fournit la forme précieuse *ès-urtédjes*.

Les seuls documents que nous possédions sont extraits des *Tablettes* dressées à Esneux en 1770 pour la *Matricule du Duché de Limbourg* ; elles se trouvent à l'hôtel communal de cette localité. Voici ces formes anciennes : « une piece de terre appelée dans les heritages... en lieu dit les Hurtages... en lieu dit urtage » (folios 570, 598 et 604). Nous relevons un lieu-dit identique à Filot, en 1700 : « une piece de terre en lieu dit l'hirtage » Archives de Bernardfagne, stock III, f° 605.

L'appellation primitive est moribonde : *ès-urtédjes*, « en

(1) A l'inverse, le wallon a *houûbion*, *sévion*, pour houblon, sablon.

les heritages », ne répond plus à l'usage actuel du dialecte local, qui dirait : *divins les urtédjes*. Toutefois elle a laissé sa trace dans la forme agglutinée *zurtedje*, où le *z* représente la finale consonantique de l'ancienne préposition contractée *ès*. La substitution de *u* à *e* ou *i* dans la proto-nique est courante devant une liquide : comparez *burson* (hérisson), *Burton* (Lebreton), *burtèle* (bretelle).

Au point de vue sémantique, il faut observer que les termes « bien héritable » et « héritage » ont fréquemment le sens de bien immobilier, bâtiment ou terrain (1) ; de là l'expression antithétique « bien meuble et héritage ». Quelques exemples : « tous mes biens meublez et hiretages » 1281, dans l'Édition des Œuvres d'HEMERICOURT II, 27 ; « tous mes autres biens moiblez et hiretaules » 1337 DE BORMAN, *Echevins de Liège* I, 460 ; « mes bins... soit en moibles ou en hiretaiges » 1419 BSLW, t. 6, Mélanges, p. 99 ; « tous les bins de jadis Rennewar, mon marit, moible ne hiretaige » 1435 *ibid.*, p. 99 ; « Car ly dis Corbeaz soy governat sy petitement et tant indiscretement qu'il morit povres et que, alle jour de son trespas, ilh n'avoit roy [= sillon] d'iretage ne chevanche nulle » Hemr. I, 379.

(A suivre.)

TABLE.

| | |
|---------------------------------|-----|
| A propos de Cornillon | 183 |
| Rotheux | 187 |
| La Tolle | 189 |
| El sizanêye | 190 |
| Fouarge | 191 |
| Saint-Viteux | 193 |
| La Chat-Queue | 197 |
| Leval | 197 |
| Lanaye | 201 |
| Bûtê | 204 |
| Urtédje | 208 |

(1) Le *Nomenclator idiotismi Leodiensis* de MÉAN (Liège, 1670) les glose ainsi : « Praedia, bona immobilia haereditaria. »